

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2015 À 20H00

Le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 09 décembre 2015.

Étaient présents : Serge LECOMTE, Maire – Florence BOULLIER – Marc FOUQUIER – Bénédicte RICHARD – Francis POUZET, adjoints – Christophe BRETON – Laurent BARILLET – Carole DEZYN – Jean-Yves PROUST – Janine PERROT – Arnaud LELIEVRE – Annabel LE COZ – Jean-Claude RICHARD – Marie-Pierre BOUGREAU – Florent MARTIN – Camille ECHERSEAU

Étaient absents excusés : Fabienne BAUDON – Albertina GASPERONI
Arnaud LELIEVRE est désigné secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2015**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 05 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2016 POUR L'AMÉNAGEMENT DES COMMERCES**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention au titre de la DETR 2016 pour les travaux d'aménagement des commerces au plus fort taux, autorise Monsieur le Maire à établir le dossier correspondant, valide l'Avant-projet présenté qui fixe le montant de l'opération à 600 000 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre) et alide le plan de financement.

- **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SIEIL POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du SIEIL pour les travaux d'éclairage public 2015 et décide de demander une subvention au plus haut taux possible

- **CONTRAT D'ENTRETIEN DU CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat d'entretien du chauffage avec la Société DELESTRE aux conditions indiquées ci-dessus et indique que les crédits correspondant seront régulièrement ouverts.

- **INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité (avec une abstention), d'accorder à M. Guillaume MASSET, receveur de la collectivité, l'indemnité de conseil au taux plein calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 et l'indemnité pour la confection des documents budgétaires et décide que les crédits correspondants seront régulièrement ouverts à l'article 6225.

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification du temps de travail d'un adjoint technique territorial de 2ème classe à raison de 31.50/35ème (au lieu de 24.50/35ème) et cela à compter du

1^{er} janvier 2016, autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté modifiant le temps de travail cet agent et indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

– **CRÉATION DE 4 EMPLOIS D'AGENT RECENSEUR**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- La création d'emplois de non titulaires en application de l'article 3 (1^o) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison :
 - o De quatre emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 8 janvier 2016 au 20 février 2016.
- Les agents seront rémunérés à raison de :
 - o **0.65 €** par feuille de logement remplie, sachant que les feuilles de logement remplies sur Internet sont également comptées
 - o **1 €** par bulletin individuel rempli, sachant que les bulletins remplis sur Internet sont également comptés.
- La collectivité versera un forfait de 60€ pour les frais de transport à chaque agent recenseur (à l'exception du district situé en centre bourg).
- Les agents recenseurs recevront 40€ pour chaque séance de formation.

– **CIMETIÈRE – REPRISE DE LA CONCESSION J19 À TITRE GRATUIT**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que la concession funéraire située en J19 est rétrocédée à la commune, et que cette rétrocession est effectuée à titre gratuit.

– **CIMETIÈRE – REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions en état d'abandon et de charger M. le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

– **RÉALISATION D'UN EMPRUNT POUR FINANCER LES TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal décide à la majorité (4 contre, 12 pour, 0 abstention) de réaliser auprès du Crédit Agricole, un emprunt d'un montant de 150 000€ et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux d'intérêt : 1.73 %

Échéances : trimestrielles constantes

Durée totale du prêt : 15 ans

Frais de dossier : 225 €

Il autorise Monsieur Serge LECOMTE, Maire, avec faculté de substituer à Madame Florence BOULLIER, 1^{ère} Adjointe au Maire, en cas d'empêchement, à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 21h50.

**Pour Affichage,
Le Maire,**

Serge LECOMTE